

Monsieur le Maire,

Vous allez célébrer le mariage de [Camille Lefèvre] et [Antoine Mercier] le [samedi 17 octobre 2026] à [11 h], en salle des mariages de la mairie de [Villeneuve-sur-Lot]. Nous vous remettons ce texte huit jours avant, comme le demande le service de l'état civil, en vous remerciant de le lire après les articles du Code civil.

Camille et Antoine se sont rencontrés en [septembre 2019], dans la file d'attente d'une boulangerie de la rue [Sainte-Catherine], à [Bordeaux]. Elle cherchait de la monnaie, il avait un billet de vingt euros ; ils ont partagé un pain aux céréales et, depuis, le dimanche matin, c'est lui qui fait la queue pendant qu'elle prépare le café.

Ils ont traversé [deux déménagements], [un confinement à 40 m²] et [la naissance de leur fille Jeanne, en mars 2024]. Antoine a appris à faire les tresses ; Camille a accepté que la vaisselle attende le lendemain. Ce ne sont pas de grandes aventures, ce sont des habitudes prises ensemble, et c'est là que se loge la durée.

Aujourd'hui, devant vous, ils choisissent de rendre ces habitudes officielles. Ils savent que l'article 212 du Code civil parle de respect, de fidélité, de secours et d'assistance : quatre mots qu'ils ont déjà traduits en gestes, [le café du matin], [les nuits de fièvre de Jeanne], [les dimanches chez les parents de Camille à {Agen}]

Monsieur le Maire, vous pouvez maintenant leur demander s'ils veulent se prendre pour époux.

Avec nos remerciements les plus sincères pour votre présence et pour la solennité que vous donnerez à ce moment.

[Camille Lefèvre et Antoine Mercier]

Pièce jointe : copie du livret de famille des parents de Camille (acte de naissance) et justificatif de domicile de [Villeneuve-sur-Lot].